



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

CBD/COP/15/9
30 octobre 2022

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES A LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Quinzième réunion - Partie II
Montréal, Canada, 7-19 décembre 2022
Point 8 de l'ordre du jour

EXAMEN DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION ET DU PLAN STRATÉGIQUE POUR LA BIODIVERSITÉ POUR LA PÉRIODE 2011-2020

Note de la Secrétaire exécutive

CONTEXTE

1. Dans la décision [X/2](#), la Conférence des Parties a décidé que, lors de ses futures réunions, elle examinerait les progrès accomplis dans la mise en œuvre du [Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020](#) (par. 14) et a demandé à la Secrétaire exécutive d'élaborer une analyse/synthèse des actions menées aux niveaux nationaux, régionaux et autres, y compris les cibles le cas échéant, établies conformément au Plan stratégique (par. 17 b)), pour aider la Conférence des Parties à évaluer la contribution de ces cibles nationales et régionales aux cibles mondiales. En réponse à cette décision et aux décisions ultérieures connexes¹, la Conférence des Parties, à chacune de ses réunions depuis sa dixième réunion, a examiné les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020 sur la base, entre autres, des rapports nationaux et des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB)².

2. Dans la décision 14/1, la Conférence des Parties a encouragé les Parties à soumettre le sixième rapport national en temps voulu, et a demandé à la Secrétaire exécutive de continuer à mettre à jour l'analyse des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan stratégique pour la biodiversité-2011-2020 sur la base des informations contenues dans les sixièmes rapports nationaux, qui devraient être soumis avant le 31 décembre 2018, et de mettre l'analyse mise à jour à la disposition de l'Organe subsidiaire chargé de l'application pour examen à sa troisième réunion. En outre, dans la décision 14/18, la Conférence des Parties a demandé à la Secrétaire exécutive d'entreprendre une analyse de la mise en œuvre du Plan d'action 2015-2020 pour l'égalité des sexes afin d'identifier les lacunes, les meilleures pratiques et les enseignements tirés. Ces analyses ont été présentées à l'Organe subsidiaire chargé de l'application lors de sa troisième réunion et, sur cette base, l'Organe subsidiaire a élaboré sa recommandation 3/1.

¹ Par exemple, dans sa décision [XII/31](#), la Conférence des Parties a réaffirmé qu'elle devait examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020 lors de chacune de ses réunions jusqu'en 2020, et que l'élaboration de nouvelles orientations pour le développement de politiques et pour soutenir la mise en œuvre devait se fonder sur cet examen ainsi que sur les informations disponibles dans les rapports nationaux et sur d'autres informations qui pourraient devenir disponibles, y compris par le biais d'évaluations scientifiques. En outre, conformément à la liste des questions figurant dans l'annexe de la présente décision, la Conférence des Parties, lors de sa treizième réunion, devait entreprendre, entre autres, un examen intermédiaire des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020 et la réalisation des objectifs d'Aichi en matière de biodiversité, ainsi que des moyens de mise en œuvre connexes.

² Voir les décisions XI/3, XII/1, XIII/1 et 14/1.

3. Le présent document constitue une actualisation de l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020 présentée à l'Organe subsidiaire chargé de l'application lors de sa troisième réunion (CBD/SBI/3/2 et ses quatre additifs). Elle se base principalement sur les informations contenues dans les SPANB révisés et mis à jour ainsi que sur les sixièmes rapports nationaux reçus avant octobre 2022. Cette analyse est complétée par deux additifs, l'un faisant le point sur les progrès réalisés dans la révision/mise à jour et la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (CBD/COP/15/9/Add.1) et l'autre fournissant une analyse de la contribution des cibles établies par les Parties et des progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité (CBD/COP/15/9/Add.2).

4. Le présent document contient également des informations actualisées sur les objectifs d'Aichi 6, 11, 16 et 20, pour lesquels des évaluations ou des mises à jour récentes sont intervenues depuis la publication de la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*. Toutefois, les messages généraux présentés dans les Perspectives restent valables. Un résumé des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Protocole de Cartagena est également fourni. Des informations sur les progrès accomplis en vue de la réalisation de l'objectif d'Aichi 18 et du Plan d'action 2015-2020 pour l'égalité des sexes figurent également dans le présent document. Toutefois, dans les deux derniers cas, ces mêmes évaluations ont été présentées précédemment à l'Organe subsidiaire chargé de l'application dans le document CBD/SBI/3/2 et ont été incluses ici, sans changement, pour faciliter la référence.

I. MISE A JOUR DES STRATÉGIES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ ET FIXATION DE CIBLES NATIONALES

5. Les SPANB sont le principal instrument de mise en œuvre de la Convention au niveau national. Depuis 1993, 193 Parties ont développé au moins un SPANB. Dans la décision X/2, la Conférence des Parties a exhorté les Parties à examiner, réviser et mettre à jour, le cas échéant, leurs SPANB conformément au Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020. Les Parties se sont également engagées à établir des cibles nationales, en utilisant le Plan stratégique et ses Objectifs d'Aichi pour la biodiversité comme cadre flexible. En outre, l'objectif d'Aichi 17, dont la date limite était fixée à 2015, appelle les Parties à développer, adopter en tant qu'instrument politique et commencer à mettre en œuvre un SPANB efficace, participatif et actualisé. Au total, 69 Parties ont respecté l'échéance de 2015 fixée par l'Objectif 17 d'Aichi sur la biodiversité, et 108 autres ont soumis leur SPANB avant le 17 octobre 2022, soit un total de 177.³ Cela représente 90 % des Parties à la Convention. Le soutien et les ressources pour le développement et la révision/mise à jour des SPANB ont été fournis par plusieurs organisations, notamment le Fonds pour l'environnement mondial, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et la Banque interaméricaine de développement. Un certain nombre de Parties, dont le Japon, par le biais du Fonds japonais pour la biodiversité, ont également apporté leur soutien aux révisions et aux processus de mise en œuvre des SPANB, ainsi qu'à l'examen volontaire par les pairs de la mise en œuvre des SPANB. Un certain nombre d'organisations non gouvernementales, dont le Centre de l'ASEAN pour la biodiversité, Birdlife, l'Union internationale pour la conservation de la nature, l'Institut de l'Université des Nations Unies pour l'étude avancée de la durabilité et le Fonds mondial pour la nature (WWF), ont également apporté leur soutien aux Parties dans le développement et la révision/mise à jour des SPANB.

6. L'analyse actualisée des SPANB présentée dans le document CBD/COP/15/9/Add.1 résume les progrès réalisés dans l'élaboration ou la révision des SPANB et analyse le contenu des SPANB post-Nagoya. Cette analyse est basée sur les critères de la décision IX/8 qui fournit des directives détaillées sur le processus, le contenu et les composantes des SPANB. L'analyse suggère une amélioration, notamment en ce qui concerne l'éventail des parties prenantes impliquées dans le processus des SPANB, par rapport à la première

³ L'analyse suivante se base sur les 167 SPANB qui ont été soumis dans l'une des langues officielles des Nations Unies.

génération de SPANB, comme en témoigne l'évaluation mondiale entreprise en 2010.⁴ Cependant, elle indique également les domaines dans lesquels des progrès supplémentaires sont nécessaires.

7. L'analyse a révélé que 73 SPANB révisés ont été adoptés en tant qu'instruments « pangouvernementaux » et que 9 autres SPANB ont été adoptés en tant qu'instruments s'appliquant au secteur environnemental. Cependant, 75 Parties (38 %) ne fournissent pas de preuves suffisantes pour savoir si leurs SPANB ont été adoptés en tant qu'instrument politique ou non. L'analyse montre également que peu de SPANB contiennent des stratégies de mobilisation des ressources (25 Parties), des stratégies de communication et de sensibilisation du public (39 Parties), ou des stratégies de développement des capacités (107 Parties), comme le recommandent les orientations des SPANB. En outre, seuls quelques SPANB démontrent que la biodiversité est intégrée de manière significative dans les plans et politiques intersectoriels, les politiques d'éradication de la pauvreté, ou dans les plans de développement durable. Les SPANB préparés depuis l'adoption de l'actuel Plan stratégique pour la biodiversité contiennent peu de preuves de l'utilisation d'études d'évaluation pour encourager l'intégration dans les pays. Ces résultats contrastent fortement avec les aspirations communiquées dans les SPANB qui indiquent que de nombreuses Parties ont soit fixé des cibles, soit déclaré leur intention de mettre en œuvre des actions sur la mobilisation des ressources, l'évaluation, l'établissement d'un centre d'échange national, la communication et la sensibilisation du public, le développement des capacités et l'élaboration de plans infranationaux pour la biodiversité, entre autres sujets.

8. La majorité des SPANB préparés ou révisés depuis la dixième réunion de la Conférence des Parties contiennent des cibles liées aux Objectifs d'Aichi en matière de biodiversité, bien que, pour certaines cibles d'Aichi, telles que les cibles 3, 6, 10 et 14, il existe de nombreux SPANB (plus de 30 %) sans cibles ou engagements nationaux associés. Les cibles 1, 9, 16, 17, 19 et 20 d'Aichi étaient les cibles d'Aichi avec le plus grand nombre de cibles ou d'engagements nationaux largement similaires. Cependant, même dans ces cas, le nombre de SPANB avec des cibles ayant une portée et un niveau d'ambition similaires à ceux des objectifs d'Aichi était en moyenne d'un peu plus d'un cinquième (22 %) (allant de 19 % pour les objectifs 16 et 17 d'Aichi à 28 % pour l'objectif 1 de biodiversité d'Aichi). Dans l'ensemble, la majorité des cibles et/ou des engagements nationaux contenus dans les SPANB étaient inférieurs aux objectifs d'Aichi ou n'abordaient pas tous leurs éléments. Ces conclusions sont cohérentes avec l'analyse présentée aux première, deuxième et troisième réunions de l'Organe subsidiaire chargé de l'application⁵ et aux treizième et quatorzième réunions de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique.⁶ Elles suggèrent que les cibles nationales et régionales qui ont été adoptées n'atteignent pas collectivement le niveau d'ambition fixé dans les objectifs d'Aichi.

II. PROGRÈS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE - INFORMATIONS TIRÉES DES RAPPORTS NATIONAUX

9. Les rapports nationaux sont une source principale d'informations pour évaluer la mise en œuvre du Plan stratégique pour la biodiversité. Au total, 23 % des Parties ont soumis leur sixième rapport national avant ou dans le délai du 31 décembre 2018 convenu par la Conférence des Parties. Six mois après la date limite, 49 % des Parties avaient soumis leur rapport. En octobre 2022, 185 sixièmes rapports nationaux avaient été reçus. L'évaluation des informations soumises dans les sixièmes rapports nationaux indique que la majorité des Parties ont progressé vers les cibles d'Aichi, mais pas à un rythme permettant de les atteindre.

10. Un tiers des cibles nationales sont en passe d'être atteintes (30 %) ou dépassées (3 %). Cependant, moins d'un dixième (9 pour cent) des cibles nationales qui sont similaires à un objectif d'Aichi sont en voie d'être atteintes. En moyenne, pour environ la moitié des cibles nationales (51 pour cent), des progrès sont réalisés, mais pas à un rythme permettant de les atteindre. En outre, en moyenne, environ un dixième des

⁴ [Prip, C.; Gross, T.; Johnston, S.; Vierros, M. \(2010\). *Biodiversity Planning: An Assessment of National Biodiversity Strategies and Action Plans*. Institut d'études avancées de l'Université des Nations Unies, Yokohama, Japon.](#)

⁵ Voir [UNEP/CBD/SBI/1/2/Add.2](#) et [UNEP/CBD/SBI/2/2/Add.2](#).

⁶ [UNEP/CBD/COP/13/8/Add.2/Rev.1](#) et [CBD/COP/14/5/Add.2](#).

cibles nationales n'ont pas progressé de manière significative (10 %) ou évoluent dans la mauvaise direction (1 %). La plupart des progrès semblent avoir été réalisés pour les cibles nationales liées aux objectifs d'Aichi 1, 11, 16, 17 et 19. En comparaison, les progrès sont beaucoup moins importants pour les cibles nationales liées aux objectifs d'Aichi 5, 8, 9, 10, 13, 14 et 20.

11. Cette évaluation est conforme à celle présentée dans les quatrième et cinquième éditions des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*, qui concluaient que, même si des progrès étaient accomplis en vue de la réalisation de toutes les cibles, ils n'étaient pas suffisants pour atteindre les objectifs d'Aichi en matière de biodiversité. Elle est également conforme au *Rapport d'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques* de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, qui a observé que « la mise en œuvre de réponses et d'actions politiques visant à conserver la nature et à la gérer de manière plus durable a progressé, donnant des résultats positifs par rapport aux scénarios de non-intervention, mais les progrès ne sont pas suffisants pour endiguer les moteurs directs et indirects de la détérioration de la nature. Il est donc probable que la plupart des objectifs d'Aichi pour 2020 ne seront pas atteints. »

III. PROGRÈS VERS CERTAINS DES OBJECTIFS D'AICHI

12. L'évaluation contenue dans la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* (reste l'évaluation la plus récente de la mise en œuvre du Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020). Les conclusions générales de la publication restent pertinentes. Cependant, pour quelques-unes des cibles de biodiversité d'Aichi, des informations plus récentes sont devenues disponibles depuis la publication du GBO-5.

A. Objectif d'Aichi 6

13. L'édition 2022 de *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture*⁷ de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a conclu que la proportion des stocks de poissons se situant dans des limites biologiquement viables en 2019 était de 64,6 %, soit 1,2 % de moins qu'en 2017. Ce déclin est le résultat d'une surpêche continue, de la pollution, d'une mauvaise gestion et d'autres facteurs. Cependant, on constate également une augmentation de 3,8 % du nombre de débarquements provenant de stocks biologiquement durables entre 2017 et 2019, 82,5 % des débarquements provenant de tels stocks. Le même rapport prévoit que la production d'animaux aquatiques augmentera de 14 % d'ici à 2030, pour atteindre 202 millions de tonnes. Cette croissance devrait être largement alimentée par l'expansion de l'aquaculture, qui devrait atteindre 106 millions de tonnes d'ici à 2030 (également pertinent pour l'objectif d'Aichi 7). En outre, les pêches de capture mondiales devraient atteindre 96 millions de tonnes d'ici 2030 grâce à une meilleure gestion des ressources, à l'augmentation des captures de ressources sous-pêchées et à la réduction des rejets, des déchets et des pertes.

B. Objectif d'Aichi 11

14. En octobre 2022, le pourcentage de zones terrestres et d'eaux intérieures couvertes par des aires protégées et d'autres mesures efficaces de conservation par zone (OECM) atteignait presque 17 pour cent (15,8 pour cent d'aires protégées et 1,2 pour cent d'OECM). Dans le domaine marin, 8,3 pour cent de la superficie marine est couverte par des aires protégées et des OECM (18,7 pour cent des zones économiques exclusives, 1,4 pour cent des zones situées au-delà de la juridiction nationale). Sur ces 8,3 pour cent, la grande majorité est couverte par des zones protégées (8,2 pour cent dans les zones protégées et 0,1 pour cent dans les OECM). La couverture par les zones protégées et les OECM est donc proche de la valeur de 17 pour cent fixée dans l'objectif d'Aichi 11 pour les zones terrestres et les eaux intérieures et de la valeur de 10 pour cent fixée pour les zones côtières et marines. Si l'on tient compte des engagements supplémentaires, ces valeurs seront dépassées.

⁷ FAO. 2022. La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2022. Vers une transformation bleue. Rome, FAO.
<https://www.fao.org/documents/card/fr/c/CC0461FR>.

C. L'objectif d'Aichi 16 et le Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages.

15. L'objectif d'Aichi 16 prévoit que d'ici 2015, le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation (APA) soit en vigueur et opérationnel, conformément à la législation nationale. Après l'adoption du Protocole de Nagoya en 2010, il est entré en vigueur le 12 octobre 2014, marquant la réalisation de la première partie de l'objectif d'Aichi 16. Au total, 138 Parties ont été ratifié ou accepté le Protocole ou y ont adhéré⁸, dépassant ainsi les deux tiers des Parties à la Convention. Il est possible que l'objectif d'Aichi 16 ait été très utile pour promouvoir la ratification et la mise en œuvre du Protocole de Nagoya⁹.

16. En ce qui concerne la deuxième partie de l'objectif d'Aichi 16, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour rendre le Protocole opérationnel au niveau national, en établissant les structures institutionnelles et les mesures juridiques, administratives ou politiques requises au niveau national et en publiant les informations requises sur le Centre d'échange sur l'APA. En ce qui concerne les structures institutionnelles, 134 des 138 Parties au Protocole (97 pour cent) ont désigné des points focaux nationaux APA et 89 Parties (65 pour cent) ont désigné une ou plusieurs autorités nationales compétentes chargées de répondre aux demandes d'accès aux ressources génétiques et/ou aux connaissances traditionnelles associées. Cependant, seulement 43 Parties (31 pour cent) ont désigné un ou plusieurs points de contrôle pour aider à surveiller l'utilisation des ressources génétiques. En ce qui concerne les exigences réglementaires, 102 Parties au Protocole (74 %) ont établi au moins une mesure législative, administrative ou politique sur l'APA.¹⁰ De nombreuses Parties doivent encore mettre à la disposition du Centre d'échange sur l'APA des informations concernant leurs structures institutionnelles, leurs mesures d'APA, leurs permis, le cas échéant, ainsi que les informations recueillies aux points de contrôle, comme l'exige le Protocole.

17. La première évaluation et le premier examen de l'efficacité du Protocole de Nagoya ont examiné l'état de la mise en œuvre des dispositions du Protocole. Tout en se félicitant des progrès accomplis par les Parties, la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Nagoya a constaté que des travaux supplémentaires étaient nécessaires, en priorité, pour élaborer une législation ou des exigences réglementaires en matière d'APA, pour améliorer la mise en œuvre des dispositions du Protocole relatives au respect des dispositions, pour soutenir la participation pleine et effective des peuples autochtones et des communautés locales à la mise en œuvre, et pour sensibiliser les parties prenantes concernées.¹¹

D. Objectif d'Aichi 18¹²

18. Dans la décision 14/1, la Conférence des Parties a accueilli favorablement l'analyse actualisée des progrès¹³ dans la mise en œuvre de la Convention et du Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020 et vers la réalisation des cibles d'Aichi en matière de biodiversité. Plus précisément, en ce qui concerne la cible 18, la Conférence des Parties a exhorté les Parties, en fonction des circonstances nationales et selon les besoins, à accroître les efforts en matière de protection et de respect des connaissances traditionnelles. Certains progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre de l'article 8 j) de la Convention et dans la sensibilisation au rôle des connaissances traditionnelles, de l'utilisation durable coutumière et des peuples autochtones et des communautés locales dans le contexte de l'objectif d'Aichi 18 au cours de la période biennale actuelle. Toutefois, la sensibilisation accrue ne s'est pas traduite par des actions et tous les aspects

⁸ A partir du 1er août 2022.

⁹ Rapport de la consultation mondiale sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 en relation avec l'accès et le partage des avantages et le protocole de Nagoya, CBD/POST2020/WS/2019/8/3.

¹⁰ Au 1er août 2022, sur la base des informations contenues dans les documents publiés au Centre d'échange sur l'APA, les rapports nationaux intérimaires sur la mise en œuvre du Protocole de Nagoya, ainsi que dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) et les rapports nationaux au titre de la Convention.

¹¹ Décision NP-3/1, paras. 4-5.

¹² Ce texte est inchangé par rapport à ce qui a été présenté à la troisième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application dans le document CBD/SBI/3/2 et complété par CBD/SBI/3/2/Add. 4.

¹³ CBD/COP/14/5, Add.1 et Add.2.

de la cible n'ont pas été atteints (une analyse détaillée des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif d'Aichi 18 figure dans le document CBD/SBI/3/2/Add.4 et dans la cinquième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique).

19. Par rapport aux cinquièmes rapports nationaux, les sixièmes rapports nationaux montrent une augmentation significative des informations concernant la mise en œuvre de l'objectif d'Aichi 18 et la contribution des connaissances traditionnelles et des actions collectives des peuples autochtones et des communautés locales à la réalisation des autres cibles. Seuls 27 % des cinquièmes rapports nationaux mentionnaient les peuples autochtones et les communautés locales, alors qu'environ 60 % des sixièmes rapports nationaux le faisaient.¹⁴ Cela représente une multiplication par plus de trois du nombre de rapports sur les actions collectives des peuples autochtones et des communautés locales, y compris les connaissances traditionnelles, l'utilisation durable coutumière et l'agriculture traditionnelle, dans les rapports nationaux. Il est également amplement prouvé que les programmes de renforcement des capacités axés sur les connaissances traditionnelles, réunissant les Parties avec les peuples autochtones et les communautés locales, ont contribué à sensibiliser à la contribution des peuples autochtones et des communautés locales et ont aidé à la mise en œuvre de l'objectif d'Aichi 18 aux niveaux national et local. Cependant, seules 16 Parties (10 %) mentionnent l'engagement des peuples autochtones et des communautés locales dans les processus du SPANB. Un défi supplémentaire pour évaluer la mise en œuvre de la cible 18 est que très peu de Parties ont abordé tous les éléments de la cible dans leurs cibles nationales. En outre, les Parties n'ont pas adopté ou utilisé d'indicateurs nationaux correspondant aux quatre indicateurs de connaissances traditionnelles notés dans la décision XIII/28 afin de mesurer les progrès.¹⁵

E. Objectif d'Aichi 20

20. La cinquième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique, sur la base de multiples sources, a conclu que l'objectif d'Aichi 20 avait été partiellement atteint. Le rapport note des augmentations des ressources nationales pour la biodiversité dans certains pays, les ressources restant globalement constantes pour d'autres au cours de la dernière décennie. Les données de l'époque (données jusqu'en 2018) laissaient à penser que les ressources financières disponibles pour la biodiversité grâce aux flux internationaux et à l'aide publique au développement avaient à peu près doublé. Cependant, les tendances en matière de mobilisation des ressources nationales étaient variables d'un pays à l'autre, et lorsque toutes les sources de financement de la biodiversité étaient prises en compte, l'augmentation du financement de la biodiversité ne semblait pas suffisante par rapport aux besoins.

21. Au 5 septembre 2022, 97 Parties, soit environ la moitié des Parties à la Convention, ont fourni des informations au moyen du cadre révisé de présentation des rapports financiers adopté dans la décision XII/3. Cependant, seules 51 de ces Parties ont fourni des informations sur les progrès réalisés jusqu'en 2020.

22. Les informations fournies par les Parties indiquent que plusieurs Parties ont atteint ou dépassé le doublement des ressources financières internationales totales liées à la biodiversité au cours de la période couverte par le Plan stratégique pour la biodiversité (une Partie a doublé en 2014, dix Parties en 2015, une Partie en 2016, trois Parties en 2017 et une en 2018) et plusieurs d'entre elles ont maintenu ce doublement certaines années. Dans l'ensemble, cependant, les informations fournies par le cadre de présentation des rapports financiers suggèrent que les Parties n'ont pas atteint collectivement la cible du doublement, malgré le tableau plus positif résultant des données du marqueur de Rio de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

23. Environ la moitié des Parties déclarantes ont inclus la biodiversité dans leurs priorités et plans de développement nationaux et plus de 90 % d'entre elles ont déclaré leurs dépenses nationales liées à la

¹⁴ Cette analyse est basée sur les informations provenant de 150 sixièmes rapports nationaux.

¹⁵ Indicateurs : a) Tendances en matière de diversité linguistique et nombre de locuteurs de langues autochtones ; b) Tendances en matière de changement d'affectation des terres et de régime foncier dans les territoires traditionnels des communautés autochtones et locales ; c) Tendances en matière de pratique des métiers traditionnels ; et d) Tendances en matière de respect des connaissances et pratiques traditionnelles grâce à : l'intégration complète, la participation et les garanties dans la mise en œuvre nationale du plan stratégique.

biodiversité. Près de 60 % des Parties déclarantes ont fait part de leurs besoins, lacunes et priorités en matière de financement, 90 % d'entre elles ont entrepris des évaluations des diverses valeurs de la biodiversité, et plus de la moitié (55 %) fournissent au moins quelques informations sur leurs plans de financement nationaux ou des éléments de ceux-ci.

24. En ce qui concerne les dépenses nationales liées à la biodiversité, environ la moitié des Parties déclarantes où une tendance peut être détectée, font état d'une tendance à la hausse jusqu'en 2015, tandis que les autres ne signalent aucune augmentation ou une baisse. Les informations fournies par le cadre de présentation des rapports financiers indiquent que, bien que des progrès aient été réalisés vers les cibles de mobilisation des ressources de l'objectif d'Aichi 20, les Parties ne les ont pas atteintes collectivement. Des informations supplémentaires sur cette analyse, y compris la méthodologie utilisée et ses limites, figurent dans le document CBD/COP/15/11.

IV. PROGRÈS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE DE CARTAGENA

25. Le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques a été adopté en vertu du paragraphe 3 de l'article 19 de la Convention. Le Protocole est entré en vigueur le 11 septembre 2003. Depuis l'adoption du Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020, le nombre de Parties au Protocole de Cartagena est passé de 161 à 173.

26. En 2010, la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Cartagena a adopté le Plan stratégique pour le Protocole de Cartagena pour la période 2011-2020.¹⁶ Une évaluation à mi-parcours du Plan stratégique a eu lieu en 2016, en même temps que la troisième évaluation et le troisième examen de l'efficacité du Protocole. La Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole, lors de sa dixième réunion, procédera à l'évaluation finale du Plan stratégique pour le Protocole, conjointement avec la quatrième évaluation et l'examen de l'efficacité du Protocole.

27. Les résultats de la quatrième évaluation et du quatrième examen du Protocole¹⁷ et de l'évaluation finale du Plan stratégique montrent qu'un peu plus de la moitié des Parties (55 %) ont déclaré avoir pleinement pris les mesures nécessaires pour mettre en œuvre le Protocole (comme l'exige l'article 2(1)) du Protocole, tandis que 38 % l'ont fait partiellement.

28. L'évaluation et l'examen ont montré une tendance positive dans le partage des informations par le biais du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques (CEPRB). Le nombre de soumissions au CEPRB, y compris les décisions, a plus que doublé depuis 2010.

29. Près de deux tiers des Parties ont entrepris une évaluation des risques des organismes vivants modifiés (OVM) conformément au Protocole. Pour 96 % des décisions publiées dans le CEPRB, des rapports d'évaluation des risques sont disponibles, ce qui constitue une augmentation considérable depuis 2010. Presque toutes les Parties au Protocole ont indiqué que le personnel de laboratoire a été formé à la détection des OVM.

30. Les résultats de la quatrième évaluation et du quatrième examen de l'efficacité du Protocole de Cartagena et de l'évaluation finale du Plan stratégique pour le Protocole sont pris en compte dans l'élaboration du plan de mise en œuvre post-2020 et du plan d'action pour le renforcement des capacités du Protocole, qui devraient être adoptés par la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole lors de sa dixième réunion¹⁸.

31. Le Protocole additionnel de Nagoya - Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation a été adopté le 15 octobre 2010 en tant qu'accord complémentaire au Protocole de Cartagena. Il est entré en vigueur le 5 mars 2018. Le Protocole additionnel compte actuellement 51 Parties.

¹⁶ Décision BS-V/16.

¹⁷ CBD/SBI/3/3.

¹⁸ Recommandation SBI-3/4.

V. PROGRÈS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR L'ÉGALITÉ DES SEXES¹⁹

32. Dans la décision XII/7, la Conférence des Parties a accueilli favorablement le Plan d'action 2015-2020 pour l'égalité des sexes dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique, et a demandé au Secrétaire exécutif de soutenir sa mise en œuvre et aux Parties de rendre compte des mesures prises à cet égard. L'examen de la mise en œuvre du Plan d'action sur le genre présenté dans le document CBD/SBI/3/2/Add.3, a été entrepris en réponse à la décision 14/18, et évalue les actions entreprises par les Parties et le Secrétariat, et identifie les meilleures pratiques, les leçons apprises et les lacunes. L'examen est basé sur l'évaluation des sixièmes rapports nationaux²⁰ reçus par le secrétariat, et sur les résultats de deux enquêtes mondiales, l'une pour les représentants des gouvernements, et l'autre pour les autres organisations pertinentes²¹.

33. L'examen suggère qu'il y a une meilleure prise de conscience et une meilleure compréhension parmi les Parties des liens entre le genre et la biodiversité et des mesures pertinentes qui doivent être prises pour permettre une mise en œuvre plus sensible au genre des actions visant à stopper la perte de biodiversité. Cependant, les efforts des Parties doivent être maintenus et renforcés, y compris dans les domaines de la participation entière et effective des femmes dans la mise en œuvre et l'intégration des questions de genre dans les actions liées à la biodiversité, une meilleure coordination avec les organisations de femmes, les ministères et les partenaires locaux, ainsi que la sensibilisation et le renforcement des capacités des différents acteurs, entre autres, afin de garantir des résultats plus solides et durables pour le genre et la biodiversité à l'avenir.

34. Les meilleures pratiques identifiées dans la mise en œuvre du plan d'action en faveur de l'égalité des sexes comprennent des actions spécifiques visant à intégrer plus efficacement les considérations de genre dans les cadres politiques de la biodiversité, à identifier les liens entre les données et les statistiques disponibles à partir de différents processus et à les utiliser, afin de combler les écarts entre les sexes dans les secteurs liés à la biodiversité, ainsi que des approches visant à sensibiliser, à renforcer les capacités et à partager l'apprentissage afin de soutenir l'engagement équitable des femmes dans les secteurs liés à la biodiversité. Les leçons apprises soulignent la valeur du plan d'action en faveur de l'égalité des sexes en tant qu'outil de politique/plaidoyer, la nécessité d'objectifs clairs, réalisables et mesurables en matière de biodiversité liée au sexe -pour soutenir la mise en œuvre, l'investissement à long terme et l'action concertée, et la nécessité de s'appuyer sur les résultats des projets pour renforcer l'action à plus grande échelle. L'examen a permis d'identifier un certain nombre de lacunes, ou de domaines nécessitant une attention supplémentaire, liés au renforcement de la mise en œuvre nationale du plan. Il s'agit notamment de la nécessité de poursuivre le développement des capacités, de la collecte et de l'analyse de données ventilées par sexe, ainsi que d'un financement et de rapports adéquats.

35. Dans l'ensemble, l'examen suggère qu'un nouveau plan d'action ou une nouvelle stratégie en matière de genre, ainsi que des cibles mesurables et des indicateurs appropriés, seront nécessaires pour soutenir la mise en œuvre d'un -cadre mondial pour la biodiversité post-2020 sensible au genre-. Les résultats indiquent également que le développement d'un plan d'action ou d'une stratégie de genre post-2020 devrait suivre un processus consultatif et participatif, qui engage les Parties et les organisations et parties prenantes pertinentes. L'examen a également révélé que la mise en œuvre sensible au genre dans la période post-2020 nécessitera que le genre soit pleinement intégré dans les SPANB, intégré dans le processus d'examen post-2020 et abordé dans les rapports nationaux.

VI. CONCLUSION

36. L'examen des progrès réalisés dans le présent document et ses additifs constitue la dernière occasion pour la Conférence des Parties de faire le point sur la mise en œuvre du Plan stratégique pour la biodiversité

¹⁹ Ce texte est inchangé par rapport à ce qui a été présenté à la troisième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application dans le document CBD/SBI/3/2 et complété par CBD/SBI/3/2/Add.3.

²⁰ Les sixièmes rapports nationaux reçus par le secrétariat jusqu'au 8 novembre 2019 inclus ont été pris en compte dans cette évaluation. Au total, 126 rapports ont été examinés.

²¹ « Autres organisations pertinentes » désigne les organisations internationales, les organisations de la société civile et les autres organisations pertinentes travaillant à la réalisation des objectifs de la Convention, à l'échelle internationale, régionale, nationale et locale.

2011- 2020. Les formats, les informations incluses et le calendrier des soumissions des SPANB ont rendu leur évaluation difficile. Les Parties ont adopté des approches différentes en ce qui concerne l'établissement de leurs cibles nationales ainsi que la manière dont elles ont rendu compte de ces cibles. Ces différentes approches ont limité la capacité à agréger et à comparer les informations reçues. En outre, les retards dans la soumission des rapports nationaux et des SPANB au secrétariat ont réduit le temps disponible pour leur examen et leur réflexion dans la documentation pertinente. Les Parties souhaiteront peut-être examiner plus avant ces questions lors de leurs discussions sur les points 9 (cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020) et 14 (mécanismes de rapport, d'évaluation et d'examen de la mise en œuvre) de l'ordre du jour.

37. Les SPANB et les rapports nationaux, deux sources d'information complémentaires, indiquent que des efforts ont été faits pour traduire les objectifs d'Aichi pour la biodiversité en engagements nationaux, et que des actions nationales ont été prises pour atteindre les objectifs d'Aichi. Toutefois, l'évaluation de ces derniers indique que, dans l'ensemble, des lacunes existent par rapport au niveau d'ambition des cibles nationales fixées pour atteindre les objectifs d'Aichi, ainsi que dans les efforts déployés pour les atteindre. Cette évaluation est cohérente avec les évaluations précédentes, y compris les quatrième et cinquième éditions des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* et l'*Évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques* de l'IPBES, ainsi qu'avec les examens précédents de la Conférence des Parties, qui ont conclu que, bien que des progrès aient été réalisés pour atteindre toutes les cibles, ils ne sont pas suffisants pour atteindre les objectifs d'Aichi d'ici 2020. Les évaluations et analyses récentes, disponibles depuis la publication des *Perspectives mondiales de la biodiversité* et de l'*Évaluation mondiale* de l'IPBES étayaient davantage la conclusion selon laquelle, bien que des progrès aient été accomplis, la biodiversité continue de décliner partout dans le monde.
